



vous accompagner

Dispositif de financement d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel

Février 2017

■ Contexte

Les crises agricoles se sont succédées au cours des dernières années, entraînant des difficultés économiques pour les exploitants. Ce contexte a également provoqué des situations de délitement des liens familiaux et sociaux, de repli sur soi, voire de dégradation de l'état de santé. S'ajoutent à cela des risques d'épuisement professionnel ou burn-out, qui affectent les agriculteurs quel que soit leur profil et leur secteur d'activité.

Pour accompagner efficacement les agriculteurs touchés et agir de façon préventive, la MSA promeut une stratégie globale et partenariale qui associe et engage l'ensemble des acteurs concernés. Cette stratégie s'articule autour d'un dispositif d'accompagnement social pour l'accès au répit.

■ Présentation du dispositif

La MSA met en place sur l'année 2017, le dispositif « *Se faire remplacer pour souffler* ». Il a pour objectif la lutte contre les risques psycho-sociaux et l'épuisement professionnel. Il consiste en un accompagnement social personnalisé et adapté à chaque agriculteur, pour lui permettre de bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de soi et de ses proches.

L'accompagnement est alimenté par divers dispositifs MSA existants : groupes de paroles, consultations psychologiques individuelles, organisation de séjours « répit », actions d'auto réhabilitation accompagnée, dispositif « Avenir en soi »... Il s'appuie sur une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros, financée par l'Etat pour les aides au remplacement, et sur son fonds national d'Action sociale pour les actions d'accompagnement.

■ Publics concernés

Le dispositif concerne tous les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel ou burn-out,

L'épuisement professionnel ou burn-out se traduit par un état d'épuisement à la fois émotionnel, physique et psychique.

Un processus de dégradation du rapport au travail a été identifié à travers trois dimensions : l'épuisement émotionnel, le cynisme vis-à-vis du travail et la diminution de l'accomplissement personnel au travail.

■ Modalités d'attribution

Le dispositif s'articule comme suit :

- l'agriculteur concerné présente à la MSA un certificat médical ou rencontre un travailleur social MSA,
- une évaluation sociale est réalisée par le travailleur social de la MSA,
- le travailleur social co-construit avec l'exploitant un plan d'action, intégrant une action de répit,
- l'intervention d'un service de remplacement peut être financée (7 jours, pouvant aller jusqu'à 10 jours pour certains projets, avec un renouvellement possible selon les situations). En cas d'indisponibilité du service de remplacement, il est possible de faire appel à l'emploi direct d'un salarié.

■ Rôle des partenaires

Pour mettre en œuvre ce dispositif, la MSA compte sur l'action de partenaires pour l'aider à repérer les exploitants concernés et construire ensemble un plan d'action adapté à chaque situation. Cela permettra aux agriculteurs de bénéficier de ce dispositif qui peut être une « bouffée d'oxygène » indispensable dans leur quotidien.